RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2069-A-3-SD

Dépenses engagées au titre de 2022

CRÉDITS D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE – ÉTAT ANNEXE

cerfa

N° 11081*25
(article 244 *quater* B *bis* du CGI)

Exercice ouvert le				Clos le			

Cachet du Service	Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise	Code NACE	- - - - -
			Activités *(cf. notice)*	
		(ancienne adresse en cas de changement)		

Les entreprises qui ont conclu un ou plusieurs contrats de collaboration avec un ou plusieurs organismes de recherche et de diffusion des connaissances (ORDC) éligibles et qui financent dans ce cadre les dépenses exposées par ce ou ces derniers pour la réalisation d'opérations de R&D, doivent remplir cet état annexe. Il doit être renseigné en indiquant, pour chaque ORDC avec lequel l'entreprise a conclu un contrat de collaboration, les informations suivantes : le n° SIREN, la dénomination et l'adresse de l'organisme, le montant des dépenses facturées par l'organisme en 2022 ainsi que le montant des dépenses retenues dans l'assiette du crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC) au titre de l'année 2022.

LISTE DES ORGANISMES DE RECHERCHE			DÉPENSES DE RECHERCHE COLLABORATIVE
SIREN	Dénomination	Adresse	Dépenses ouvrant droit au CRC au titre de 2022